

4.2 Biodiversité et solutions fondées sur la nature

Nos objectifs et notre approche en matière de biodiversité et de solutions fondées sur la nature sont conformes à notre politique relative à la biodiversité, disponible sur Internet.

Notre position

La biodiversité couvre l'ensemble des organismes vivants, c'est-à-dire la diversité au sein des espèces, entre les espèces et dans les écosystèmes⁴. En d'autres termes, la biodiversité englobe tous les êtres vivants sur terre. Elle est à la base de tout ce dont nous avons besoin pour survivre et nous épanouir. Elle nous fournit l'eau et la nourriture indispensables et joue un rôle majeur dans la lutte contre le changement climatique. Elle nous procure également des avantages économiques qui contribuent au développement humain. Mais la biodiversité est en danger. Selon le Stockholm Resilience Centre, qui a élaboré le cadre des limites planétaires⁵, les piliers de l'intégrité de la biosphère de la planète que sont la biodiversité et la nature sont déjà bien au-delà de ce qui est considéré comme un niveau de sécurité⁶, plus encore que dans le cas du changement climatique, ce qui souligne l'urgence de s'attaquer à ce problème.

4. Convention des Nations unies sur la diversité biologique 1992

5. Les limites planétaires définissent un espace de fonctionnement sûr pour l'humanité, basé sur les processus biophysiques intrinsèques qui régulent la stabilité du système terrestre.

6. Selon ce cadre, « la transgression d'une ou de plusieurs limites planétaires peut être délétère, voire catastrophique, en raison du risque de franchissement de seuils qui déclencheront des changements environnementaux non linéaires et abrupts dans des systèmes à l'échelle continentale ou planétaire ».

7. Azote for Stockholm Resilience Centre, based on analysis in Wang-Erlandsson et al 2022 (<https://www.stockholmresilience.org/>)

La lutte contre la perte de la biodiversité nécessite un effort collectif de la part de l'ensemble de la société, et l'importance de cet impératif est de plus en plus reconnue par la communauté financière et les entreprises, qui ont toutes un rôle essentiel à jouer pour contribuer à enrayer et à inverser la perte de la biodiversité et pour soutenir la transition vers un avenir respectueux de la nature. Les investisseurs et les consommateurs sont de plus en plus en quête d'entreprises dont le modèle économique contribue à restaurer la biodiversité plutôt qu'à la dégrader, tandis que les gouvernements et les autorités de réglementation continueront eux aussi d'exiger davantage d'actions. C'est la raison pour laquelle la communauté financière et les entreprises doivent agir maintenant. Ceux qui ne le feront pas seront confrontés à des risques croissants. Ainsi HSBC AM considère la biodiversité comme une priorité et a mené un certain nombre d'initiatives dans ce domaine, parmi lesquelles on peut citer :

- ◆ Le fait d'être l'un des premiers signataires de la Finance for Biodiversity Pledge, et participer à de nombreux groupes de travail ;
- ◆ Une participation active aux consultations de la Task Force for Nature Related Financial Disclosures (TNFD) et à des programmes pilotes ;
- ◆ La création d'une société de gestion dédiée aux actifs réels en lien avec le capital naturel – Climate Asset Management
- ◆ Le lancement d'une solution d'investissement passive axée sur la biodiversité ; et
- ◆ Le fait d'assister à la COP15 pour participer à de nombreuses tables rondes et contribuer à asseoir la position de négociateur de la Finance for Biodiversity



Nos initiatives

La perte de la biodiversité est un problème vaste et complexe. Nous intervenons auprès des entreprises pour qu'elles atténuent et inversent leurs impacts négatifs sur la biodiversité en nous concentrant sur des sujets majeurs, parmi lesquels, mais sans s'y limiter, la déforestation (sur des matières premières majeures comme le bétail, l'huile de palme, le soja, les produits en bois), l'agriculture régénératrice (dont la santé des sols et les intrants chimiques), l'élevage responsable (notamment en adoptant l'approche « une seule santé » face à la résistance aux antimicrobiens), le bien-être animal, la gestion de l'eau, la pollution plastique et autre, ainsi que la circularité dès la conception.

Nous continuons à travailler pour comprendre l'impact des entreprises et leur dépendance vis-à-vis de la biodiversité - aussi bien la nôtre que celle de nos participations. Pour ce faire, nous collaborons avec des fournisseurs de données sur la biodiversité afin de comprendre quels sont les entreprises et les secteurs les plus exposés, et comment nous pouvons favoriser un changement positif.

Notre approche

Nous avons dressé une liste d'entreprises sur lesquelles nos initiatives au niveau mondial devraient se concentrer à court et à moyen terme, compte tenu de leur impact élevé et de leur dépendance à l'égard de la biodiversité. Les données utilisées pour cette sélection proviennent de nombreuses sources internes et externes, parmi lesquelles FAIRR, MSCI, Iceberg Data Labs, World Benchmarking Alliance, Forest 500, CDP, ainsi qu'InfluenceMap. Par ailleurs, nous intervenons également lorsque nous détenons une participation significative, lorsque nous pensons que notre action a de bonnes chances de réussir et lorsque l'entreprise est détenue dans un fonds dont les attentes en matière de développement durable sont plus élevées, comme notre gamme d'ETF durables par exemple. Certaines entreprises feront l'objet d'échanges continus, tandis que d'autres seront associées à des campagnes de mobilisation axées sur des thèmes clés. Nous participons également à des actions collectives qui nous permettent de mieux nous faire entendre ou qui facilitent le dialogue avec des entreprises auprès desquelles nous ne nous sommes pas encore impliqués. En interne, nous cherchons à apporter notre soutien aux différentes équipes de gestion qui ont besoin de mieux comprendre la biodiversité et comment orienter les décisions d'investissement dans le sens d'un avenir respectueux de la nature.



Nos attentes

Nous attendons des entreprises fortement exposées aux risques de déforestation qu'elles se dotent d'une politique en la matière et, à terme, d'une politique plus globale en matière de biodiversité. Les entreprises doivent être conscientes de l'importance de la perte de biodiversité et du fait que, bien que celle-ci soit intrinsèquement liée au changement climatique et qu'elle joue un rôle clé dans son atténuation et l'adaptation à ce dernier, elle soulève également des défis distincts auxquels il convient de faire face. Les entreprises fortement exposées aux risques liés à la biodiversité doivent donc chercher à présenter un plan qui les inscrit dans un futur favorable à la nature et qui permettra ainsi à la biodiversité de se rétablir d'ici à 2030. Cette démarche est indispensable pour atteindre la vision 2050 de la Convention sur la diversité biologique : vivre en harmonie avec la nature.

Pour les entreprises fortement exposées aux risques liés à la biodiversité, nous considérons que leur politique en matière de biodiversité doit notamment chercher à évaluer leurs impacts sur la biodiversité et leur dépendance à l'égard de celle-ci, ainsi que les éventuels risques et opportunités qui y sont associés. L'entreprise doit décrire comment elle prévoit d'atténuer puis d'inverser les impacts néfastes de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement sur la biodiversité, tout en tenant compte des principes d'une transition juste. De plus, l'entreprise doit préciser comment le conseil d'administration et les dirigeants assurent une surveillance afin de garantir un niveau suffisant de transparence et de responsabilité.

Afin de passer de la politique à la pratique, il convient que l'entreprise fixe des objectifs basés sur la science et définis dans le temps pour atteindre ses objectifs d'atténuation, puis d'inversion, de ses impacts négatifs sur la biodiversité. Les entreprises doivent donner la priorité aux actions basées sur leurs activités qui peuvent contribuer le plus positivement à la biodiversité et, dans ce cadre, nous les encourageons à collaborer avec leurs chaînes d'approvisionnement ainsi qu'avec les populations autochtones et les communautés locales dans les zones où l'entreprise opère et s'approvisionne. Nous attendons également des entreprises qu'elles impulsent un changement systémique en participant à des associations sectorielles et à l'élaboration de politiques publiques relatives à la biodiversité.

Enfin, les entreprises doivent rendre compte de manière exhaustive de leurs progrès dans la réalisation de leurs objectifs liés à la biodiversité au moyen des cadres de reporting existants (comme celui de la GRI ou du CDP), tout en se tenant informées des cadres en cours d'élaboration (comme celui de la TNFD).

Dans la mesure où il s'agit d'un sujet complexe et en constante évolution, la lutte contre la perte de la biodiversité ne peut que tirer profit de la mise en place de collaborations et de partenariats efficaces, notamment avec des ONG par exemple. Nous chercherons également, dans le cadre de nos initiatives de dialogue, à apprendre en permanence et à partager les meilleures pratiques.

Cette politique est produite et diffusée par HSBC Asset Management et est destinée aux investisseurs non-professionnels et professionnels au sens de la directive européenne MIF. L'ensemble des informations contenu dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable. Toute reproduction ou utilisation (même partielle), sans autorisation, de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et ne constitue en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi.

Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de HSBC Asset Management sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC Asset Management.

En cas de besoin, les investisseurs peuvent se référer à la charte de traitement des réclamations disponible dans le bandeau de notre site internet et sur le lien suivant :

<https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/traitement-reclamation-amfr-vf.pdf>

Il est à noter que la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sur décision de la société de gestion

En conséquence, HSBC Asset Management ne saurait être tenue responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces commentaires et/ou analyses.

Toutes les données sont issues de HSBC Asset Management sauf avis contraire. Les informations fournies par des tiers proviennent de sources que nous pensons fiables mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude. Le capital n'est pas garanti.

HSBC Asset Management est la marque commerciale de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC, qui comprend les activités d'investissement fournies par nos entités locales réglementées.

HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre. S.A au capital de 8.050.320 euros.

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026)

Adresse postale : 38 avenue Kléber 75116 PARIS

Siège social : Immeuble Coeur Défense | 110, esplanade du Général de Gaulle - La Défense 4 - 92400 Courbevoie - France

www.assetmanagement.hsbc.fr

Document non contractuel, mis à jour en juin 2023

Copyright : Tous droits réservés © HSBC Global Asset Management (France), 2023

AMFR_2023_ESG_ESG_0900. Expiration: 06/2024